

**Délibération n°2021-05-16****Réf. Nomenclature « Actes » : 7.8**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Aire d'accueil des gens du voyage : participation financière de la communauté de communes de Ventadour-Egletons- Monédières sur la partie investissement

| Nombre de membres du conseil |     |
|------------------------------|-----|
| En exercice                  | 102 |
| Présents                     | 65  |
| Pouvoirs                     | 20  |
| Votants                      | 85  |

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1<sup>er</sup> décembre 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2021.

**Pierre Mathes** est nommé secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

|                           |   |                   |                   |   |                        |
|---------------------------|---|-------------------|-------------------|---|------------------------|
| Arnaud Gérard             | à | Samuel Mouty      | Barbe Gilles      | à | Martine Pannetier      |
| Brindel Stéphane          | à | Philippe Brugère  | Calla Tony        | à | Jean-Pierre Guitard    |
| Cronnier Pierrick         | à | Yoann Fiancette   | Delibit Sandra    | à | Maryse Badia           |
| Gantheil Robert           | à | Philippe Roche    | Le Gall Nathalie  | à | François Ratelade      |
| Lacrocq Michel            | à | Henri Granet      | Parrain Céline    | à | Michel Pesteil         |
| Le Royer Sandrine         | à | Eric Ziolo        | Ribeiro Sophie    | à | Christophe Arfeuillère |
| Saugeras Jean-Pierre      | à | Philippe Brugère  | Sénéjoux Jacques  | à | Bernard Gaertner       |
| Soulefour Marie-Christine | à | Monique Jabiol    | Talvard Françoise | à | Elizabeth Ventadour    |
| Valibus Michèle           | à | Philippe Pelat    | Gilles Magrit     | à | Jean-Marc Michelon     |
| Mady Junisson             | à | Jean-Marc Sauviat | Barbara Vimon     | à | Stéphanie Gautier      |

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Tony, Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delbègue Jean-Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Jouve Patrick ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picano Carole ; Prabonneau Sylvie ; Urbain Jean-Yves.

*Cette aire d'accueil a été créée pour répondre à la loi du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage et aux recommandations du schéma départemental qui préconise un accueil de 24 places sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté.*

*Considérant les obligations de la communauté de communes de Ventadour-Egletons-Monédières (ci-après dénommé CC VEM ) et considérant l'article 2 de la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dans lequel il est décrit qu'un établissement public de coopération intercommunale compétent peut également remplir ses obligations en contribuant au financement de la création, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion d'aires ou de terrains situés hors de son territoire.*

Il a été proposé à CC VEM une contribution au financement de la création et de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Haute-Corrèze Communauté.

**Plan de financement HT avant participation de Ventadour-Egletons-Monédières**

|                               |         |                |
|-------------------------------|---------|----------------|
| <b>Autorisation de crédit</b> |         | 1 516 212.69 € |
| <b>Subvention</b>             | 38,59 % | 585 225.95 €   |
| <b>Autofinancement</b>        | 61.41 % | 930 986.74 €   |

Par courrier du 2 septembre 2021, Haute-Corrèze Communauté a été informé que la participation à l'investissement porterait sur le reste à charge du coût total du projet et pour 4 places caravanes, conformément aux obligations réglementaires de CC VEM. Cela correspondrait à 145 711 €.

La participation financière de CC VEM se fait sous la forme d'une délibération concordante d'offre de concours entre HCC et CC VEM, suivie d'une convention (annexe) qui en définit les modalités.

Considérant la base de l'autorisation de crédit et la clé de répartition d'1/6<sup>ème</sup>, la participation de CC VEM pourrait s'élever à 155 164.45 €. Cette offre de concours pourra faire l'objet d'un avenant au moment de la clôture définitive de l'opération de construction, sous la forme d'une nouvelle délibération concordante entre les deux collectivités

Dès 2022, une deuxième convention d'offre de concours sera proposée qui déterminera les modalités de versement de la contribution de la communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières au fonctionnement de l'aire d'accueil.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'offre de concours de 145 711 euros auprès de la communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention portant attribution d'une offre de concours au financement de l'investissement auprès de la communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières ; ;
- **AUTORISE** le président à engager les démarches nécessaires et à signer tout autre document utile à l'exécution de la présente délibération.

| A l'unanimité |    |
|---------------|----|
| Votants       | 85 |
| Pour          | 85 |
| Contre        | 0  |
| Abstention    | 0  |

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la  
sous-préfecture,

À Ussel, le 9 décembre 2021

Le président,  
Pierre Chevalier

